

Le 15 octobre 2014

## **Adoption en 1<sup>ère</sup> lecture du projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte : le CESE se félicite de la suite donnée aux préconisations de son avis**

Le Conseil économique social et environnemental a été saisi les 18 juin et 23 juin par le Premier Ministre pour avis sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette saisine a été confiée aux rapporteurs Laurence Hézard et **Jean Jouzel**, au nom des **sections des activités économiques et de l'environnement**.

La version finale du projet de loi intègre des **modifications significatives dont certaines correspondent à des demandes formulées dans l'avis adopté par notre assemblée**, à commencer par le retour de la **notion de « transition énergétique » dans son intitulé**.

Ainsi, concernant les « *objectifs communs pour réussir la transition énergétique* », le texte précise désormais explicitement :

- le maintien de l'engagement de la France « *de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050* ». Ce rappel de **l'objectif « facteur 4 »** était d'autant plus indispensable qu'il exige un effort exceptionnel et continu ;
- que l'Etat veillera en particulier à « *garantir l'accès à l'énergie, bien de première nécessité, aux personnes les plus démunies* », répondant ainsi à la demande de notre Conseil de réaffirmer clairement la place de cet objectif au sein la politique énergétique nationale ;
- la nécessité d'intégrer les objectifs d'**efficacité énergétique** dans les politiques publiques, d'autant que l'objectif européen de 20 % d'économies en la matière n'est malheureusement pas encore un objectif contraignant.

Sur les aspects plus sectoriels le projet présenté au Parlement évoque, entre autres :

- une extension de la catégorie des véhicules considérés comme « propres » qui n'est plus limitée aux seuls transports électriques ;
- de nouvelles dispositions portant sur « *l'incorporation de biocarburants avancés* » ;

- la nécessité que la « *valorisation énergétique* » des déchets ne s'effectue pas « *au détriment de la prévention ou de la valorisation matière* » ;
- la possibilité de proposer aux habitants résidant à proximité ou aux collectivités locales une part du capital des sociétés constituées pour la production d'énergie renouvelable ;
- certaines assurances quant à l'utilisation des espaces littoraux protégés pour le passage des réseaux ;
- l'accompagnement par l'Etat des efforts de recherche des acteurs privés dans le domaine de la mobilité ;
- le rôle dévolu à l'échelon régional pour coordonner la transition énergétique dans les territoires et la clarification de la notion de « *territoire à énergie positive* ».

Pour le CESE la transition énergétique est un enjeu national. Cette évolution est destinée à soutenir le développement économique et social, la création d'emplois, la responsabilisation écologique ainsi que la compétitivité globale du pays.

Le Conseil a toujours contribué à mobiliser le législateur sur ces enjeux. Les recommandations du CESE au Gouvernement avaient notamment été nourries par les nombreux travaux précédents sur les enjeux énergétiques, notamment :

- *L'adaptation de la France au changement climatique mondial* (Jean Jouzel et Antoine Bonduelle, 2014)  
<http://www.lecese.fr/travaux-publies/ladaptation-de-la-france-au-changement-climatique-mondial>
- *La transition énergétique dans les transports* (Bruno Duchemin, Sébastien Genest, 2013)  
<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-transition-energetique-dans-les-transports>
- *La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer* (Catherine Tissot-Colle et Jean Jouzel, 2013)  
<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-transition-energetique-2020-2050-un-avenir-batir-une-voie-tracer>
- *Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire* (Anne de Bethencourt, Jacky Chorin, 2013)  
<http://www.lecese.fr/travaux-publies/efficacite-energetique-un-gisement-deconomies-un-objectif-prioritaire>

Contacts presse :

Emilie HUMANN : 07 77 26 24 60 [emilie.humann@clai2.com](mailto:emilie.humann@clai2.com)

Victor BOURY : 06 61 34 22 22 [victor.boury@clai2.com](mailto:victor.boury@clai2.com)

INFORMATIONS PRATIQUES :

Palais d'Iéna

Siège du Conseil Économique, Social et Environnemental

9 place d'Iéna - 75016 Paris

Accès : Bus n°32, 63, 82 (Iéna) / Métro ligne 6 (Trocadéro) et 9 (Iéna)